Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 mai 2019.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	**63**	
Nombre de membres titulaires présents	**40**	
Nombre de suppléants	**1**	
Nombre d'absents titulaires	**23**	
Dont procurations	**7**	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint
Marcel Gourdoux est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
Le procès-verbal du 15 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2019 / 72 : Désignation de deux délégués au SRB Dronne pour la commune de Saint Vincent de Connezac.
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la désignation des deux délégués de la commune de St Vincent de Connezac pour siéger au SRB Dronne à savoir :
Titulaire : Serge MAGNE / Suppléant : Jean-Claude ARNAUD

DELIBERATION 2019/ 73 : Revalorisation des frais de déplacement
Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la revalorisation des frais de déplacements temporaires des agents suite au décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et à l'arrêté du 28 février 2019 revalorisant les frais de déplacement. Les indemnités kilométriques sont revalorisées de 17% et les indemnités de nuitées, qui étaient jusqu'à présent de 60€ quelle que soit la commune, sont portées à 110€ pour Paris intra-muros, 90€ pour les villes de plus de 200 000 habitants et la métropole du grand Paris, 70€ pour toutes les autres communes et 120 € pour les travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.Les indemnités de repas restent inchangées, forfaitaires à 15.25€.

DELIBERATION 2019 / 74 : Création de postes saisonniers
Il est proposé de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité selon l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée afin de satisfaire aux besoins saisonniers des services.
Ces postes ont été prévus au budget principal de la communauté de communes pour 2019.
Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la création de postes saisonniers suivants :
Pour le centre de loisirs : recrutement direct de 12 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.
Piscines Intercommunales : Recrutement direct de 14 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, ces agents assureront une fonction d'adjoint technique.
Office de Tourisme Intercommunal : Recrutement direct de 4 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation.

DELIBERATION 2019 / 75 : Création de postes au tableau des effectifs
Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la modification du tableau des effectifs suite à la création des postes suivants :
-un poste d'adjoint technique à 33 heures (service scolaire)
-un poste d'adjoint d'animation à 32 heures (service périscolaire)
-un poste d'adjoint d'animation à 24 heures (service périscolaire)
-un poste d'attaché à 35 heures (mise à disposition)
Ces créations de poste ont reçu un avis favorable de la commission Administration Générale du 2 mai.

DELIBERATION 2019 / 76 : DM N°1 BP

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier les crédits budgétaires 2019 du Budget Principal afin d'ajuster les dépenses d'investissement suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	**article**	**opération**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
204	204182	52	Bâtiments et Installations	+ 10 €	
21	2182	45	Sports	+3 500 €	
020	020	001	Dépenses imprévues	-10 €	
Article budgétaire à définir le jour du conseil					+3 500 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				**+3 500 €**	**+3 500 €**

DELIBERATION 2019 / 77 : Avis de la CCPR sur le projet d'emprunt du CIAS du Val de Dronne pour réfection de la toiture de la Résidence Autonomie de Ribérac

La toiture de la Résidence Autonomie de Ribérac étant fortement dégradée, le Conseil d'Administration du CIAS lors de sa séance du 10 avril 2019, a décidé de réaliser le remplacement complet de la toiture, de procéder à son isolation, et a autorisé le Président à lancer un marché public et à réaliser des demandes de subventions auprès de la CARSAT et du Département. Le montant estimatif des travaux avant consultation s'élèverait à 187 000 €. La consultation des organismes bancaires est en cours, pour un montant équivalent aux travaux. L'avis conforme du conseil est nécessaire en matière d'emprunt dans les conditions de l'article L. 2121 34 du CGCT. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte le principe de cet emprunt et des travaux à réaliser.

DELIBERATION 2019 / 78 : Attribution des subventions scolaires 2019

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte l'état des subventions suivant :

ORGANISME	**Subvention 2018**	**Proposition 2019**
AMICALE LAÏQUE DE VILLETOUREIX	**5 324€**	**5 146€**
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	**1 940€**	**1 988€**
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	**2 492€**	**2 492€**
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	**3 087€**	**3 037€**
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	**2 330€**	**2 627€**
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	**6 920€**	**6 380€**
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE RIBERAC	**1 400€**	**1 360€**
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	**1 843€**	**1 910€**
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	**4 486€**	**4 618€**
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	**3 630€**	**3 738€**
FOYER SOCIO EDUCATIF –APE DE GRAND BRASSAC	**785€**	**875€**
AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	**1 084€**	**xxx**
FOYER RURAL DE TOCANE COOP. SCOLAIRE ELEVES PRIMAIRE	**2 627€**	**3 738€**
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE	**1 570€**	**1 530€**
AD OCCE 24 (ECOLE DE CHERVAL)	**885€**	**835€**
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	**945€**	**1 062€**
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	**1 030€**	**1 913€**
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	**970€**	
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	**2 438€**	**2 276€**
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	**2 724€**	**2 615€**
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	**2 708€**	**2 465€**
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	**3 333€**	**3 279€**
Total	**54 551€**	**53 884€**

DELIBERATION 2019 / 79 : Participation financière 2019 à l'Ecole Notre-Dame de Ribérac
Le Conseil Communautaire approuve à la majorité, (deux contres), la participation de la CCPR à l'école Notre Dame de Ribérac à hauteur de 60 840 €.

DELIBERATION N° 2019 / 80 : Marché public d'achat de matériel informatique pour les écoles : autorisation d'engager la procédure de consultation
Le service Enfance – Jeunesse souhaite faire l'acquisition de matériel informatique pour cinq écoles du territoire : écoles élémentaires et primaires d'Allemans, Lisle, La Tour Blanche-Cercles, Vanxains et Verteillac financé à 50 % par l'Etat dans le cadre des projets « Ecoles Numériques et Innovantes et Ruralité ». Le marché étant estimé 41 000 € la collectivité doit donc lancer un marché public afin d'acquérir ce matériel. Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager la procédure de consultation à cette fin.

DELIBERATION 2019 / 81 : Attribution d'une subvention Jeunesse
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sur proposition de la commission, attribue une subvention de 220 € à l'association « Le Périgord au médiéval ». Cette association, composée de jeunes du territoire étudiant en BTSA au lycée agricole de Coulounieix-Chamiers, propose la réalisation un projet culturel autour de la période médiévale qui se tiendra le 29 juin 2019 sur la commune de Cercles-La Tour Blanche.

DELIBERATION 2019 / 82 : Adoption des tarifs des minis-camps d'été, et du séjour à la mer pour les enfants des centres de loisirs
Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs ci-dessous :

Minis-camps (campings encadrés par les animateurs des accueils) :
Prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné, repas compris, plus un supplément de 3€ par journée de mini camp pour les résidents et 1€ pour les bénéficiaires du RSA.
Séjour à la mer (séjour de 5 jours au bord de la mer au mois de juillet pour 30 enfants) :

Quotient familial	Tarifs du séjour mer CLSH
1401€ et +	150 €
De 901 à 1400€	135 €
De 623 à 900€	120 €
De 401 à 622€	105 €
De 0 à 400€	90 €
Bénéficiaire RSA	40€

DELIBERATION 2019 / 83 : Adoption des tarifs du séjour adolescent à Balmaseda
Coopération avec l'Espagne
Suite à l'accueil d'un groupe de 13 jeunes de Balmaseda en juillet 2018 à la maison familiale rurale de Vnaxains, nous organisons un séjour en Espagne du 22 au 28 juillet 2019. Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs du séjour et ados
1401€ et +	240€
De 901 à 1400€	220€
De 623 à 900€	200€
De 401 à 622€	180€
De 0 à 400€	160€
Bénéficiaire RSA	50€

DELIBERATION 2019 / 84 : Organisation d'un stage natation
Le service des Sports propose un stage natation de deux jours fin juin à la piscine intercommunale de Ribérac, pour 16 enfants de 9 à 12 ans. Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarif
0-622€	15€
623-900€	20€
901-1400€	25€
1400€ et +	30€

DELIBERATION 2019 / 85 : Loyer salle de remise en forme : demande de réduction du montant
Suite à la demande de la gérante de la salle de remise en forme de Ribérac, le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de réviser le tarif de location pour le porter à 470 € HT mensuels à compter du 1er juin 2019.

DELIBERATION 2019 / 86 : Programme de travaux de voirie 2019 et procédure de consultation des entreprises
Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence pour le programme prévisionnel de travaux 2019.Les travaux concerneront le renforcement et la sécurisation de voies intercommunales sur les communes de Petit Bersac, Paussac st Vivien, La Chapelle Montabourlet, Gouts-Rossignol et Ribérac. Le montant prévisionnel s'élève à 421 643 € TTC.

DELIBERATION 2019 / 87 : Attribution de subventions « développement économique »
Le conseil communautaire à l'unanimité accepte d'attribuer les subventions suivantes :

- Club entreprises : 15 000 €
- Association des producteurs et artisans de Nouvelle Aquitaine (« réseau Epicerie fine ») : 20 000 €

Cette seconde subvention complète une participation de 15 000 € attribuée en investissement pour la mise en œuvre d'une plateforme technique.

DELIBERATION N° 2019 / 88 : Adoption des tarifs applicables à la régie des tourbières de Vendoire
Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les tarifs applicables à la régie des tourbières de Vendoire pour la saison touristique 2019 :

Topo guide de randonnée (nouveaux) :	3,00€
Topo guide de randonnée :	2,30€
Carte postale :	0,20€
Boissons :	1,50€
Carte de pêche à la journée :	3,00€
Carte de pêche annuelle :	15,00€
Visite Groupe (mini 10 personnes) :	2,00€
Visite accompagnée (individuelle) :	3,00€
Animation thématique :	5,00€

DELIBERATION 2019 / 89 : Vente d'un lot au lotissement « Les Burelles » à Douchapt
Le conseil communautaire à l'unanimité valide la cession du lot n°1 correspondant aux parcelles N° 1774 et 1776 d'une superficie 1180 m2 du lotissement « Les Burelles » à Douchapt au prix de 13€ /m² soit 15 340€.

DELIBERATION 2019 / 90 : Attribution des subventions « social »
Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte d'attribuer les subventions suivantes :
Secours populaire : 1 079 € / Restaurants du Cœur : 6 000 €

DELIBERATION 2018 / 91 : Changement de délégué au SMCTOM de Ribérac pour la commune de la Chapelle Gresignac.
Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la désignation de M. Christian Clauzeau, délégué titulaire, pour siéger au SMCTOM de Ribérac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15